



SOMMAIRE

P.1 Edito : SIVL, la phase de test déclenchée
Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT Congo

P.2 3ème réunion du Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT
Les réformes législatives

P.3 Plateforme pour la gestion durable des forêts
Projet SIVL

P.4 L'observation Indépendante
Pour échanger avec nous

Edito : SIVL, la phase de tests déclenchée

Chers lecteurs,

Bonjour ! Nous voici une fois de plus en communion à travers notre lettre d'information et d'échange, qui en est à sa onzième parution. Le contenu de cette onzième parution se résume en cinq grands titres et une brève.

C'est ainsi qu'en pages 1 et 2, nous serons édifiés sur le démarrage du Projet « Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo ». Toujours dans le même ordre d'idées, nous nous souvenons tous qu'il s'est tenue du 25 au 26 novembre 2015, la 3^{ème} réunion du Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT. Au cours de cette réunion, le Congo et l'Union Européenne ont apprécié les progrès enregistrés depuis la tenue de la 2^{ème} réunion. Mieux, ils ont pris rendez-vous pour la 4^{ème} réunion au cours de cette année 2016. Les détails y relatifs figurent en page 2.

Dans le cadre des réformes législatives, il est évoqué brièvement (page 2) l'état d'avancement du Projet « Appui à la formulation de la politique forestière nationale ». La Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts

(PGDF), qui est l'un des partenaires du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT, a procédé au renouvellement de ses instances (lire page 3).

Le Système Informatique de Vérification de la Légalité et de la Traçabilité des produits bois (SIVL),

est l'un des projets majeurs dont les résultats sont très attendus par toutes les parties. L'état d'avancement de la mise en œuvre de ce projet figure en pages 3 et 4. Enfin, l'une des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT, est l'Observation Indépendante.

Celle-ci a procédé au renforcement des capacités des dynamiques d'observation indépendante départementale. Pour en savoir plus, lire en page 4 □

Bonne lecture à tous.



Aurélien - Després TATY
Directeur de la Communication et de la Vulgarisation

Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT Congo

Démarrage du Projet « Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo »

Le Projet « Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT » a débuté le 20 novembre 2015. Il est financé par une subvention de 4,5 millions de Livres sterling du « Department For International Development » (DFID) dont la gestion est déléguée à l'Agence française de développement (AFD). La finalité du projet est d'accompagner le Ministère de l'économie forestière et du développement durable (MEFDD), ses services déconcentrés et ses partenaires du secteur privé et de la société civile dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux. Le projet présente 4 composantes :

⇒ Composante 1 : Appui au secteur privé

Un diagnostic annuel sur le respect de l'application de la grille de légalité est réalisé dans chaque entreprise. Les non-conformités déterminées sont ensuite corrigées par l'entreprise avec l'appui rapproché d'une cellule technique du projet présente sur le terrain dans les massifs forestiers du Nord et du Sud de

la République du Congo.

Le projet contribue également au financement d'un ou de plusieurs représentants du secteur privé dans l'objectif d'améliorer le dialogue public-privé.

⇒ Composante 2 : Mise à jour du corpus juridique congolais

Le projet contribue à la rédaction des normes ou des procédures comme les normes d'aménagement et d'exploitation des petits permis. La finalisation des procédures de vérification de la légalité est également programmée dans cette composante.

⇒ Composante 3 : Renforcement des capacités de l'administration

Un programme de formation au profit des agents des services déconcentrés de l'administration forestière sera mis en œuvre sur le terrain pour un renforcement de leurs capacités lors de contrôle et de suivi des activités des sociétés forestières (suite P2).

Démarrage du Projet « Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo (suite P.1) »

⇒ Composante 4 : Renforcement des capacités de la société civile

Le projet participe au financement du fonctionnement de l'observatoire indépendant et contribue au renforcement des capacités de ses membres. La mise en œuvre du projet « Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo » est assurée par une Assistance Technique Principale (ATP) sous la supervision de la Direction du Cabinet du MEFDD. Elle a la charge de la coordination générale des activités du projet. L'ATP est portée par le consortium FRMI – ATIBT □

3^{ème} réunion du Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT

La République du Congo et l'UE apprécient les progrès enregistrés depuis la tenue de la 2^{ème} réunion



Le Ministre Henri Djombo et Mme Saskia De Lang à l'ouverture de la session formelle

Les membres du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) entre la République du Congo et l'U-

nion Européenne se sont réunis à Brazzaville les 25 et 26 novembre 2015 pour leur troisième réunion conjointe.

Co-présidée par leurs Excellences M. Henri DJOMBO, Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable et Mme Saskia De LANG, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Congo, la 3^{ème} réunion du Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT a eu pour objectif de faire le point de la mise en œuvre de cet accord depuis l'organisation du 2^{ème} CCM tenu en mai 2015 afin, entre autres, d'assurer la coordination des activités à mettre en œuvre au cours de 2016.

Les travaux de ce 3^{ème} CCM ont débuté le 25 novembre 2015 par la session technique. Celle-ci a permis aux experts du Congo et de l'UE d'évaluer conjointement le niveau de mise en œuvre des recommandations du 2^{ème} CCM, le développement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) au terme de la première évaluation trimestrielle par l'Institut européen de forêts (EFI), représentant du maître d'œuvre, et les risques d'illégalité liés au bois de conversion en République du Congo. Parmi les avancées notables enregistrées depuis le 2^{ème} CCM, on retiendra la signature du contrat et la sécurisation des fonds par la partie congolaise pour la phase 2 du SIVL, le démarrage effectif des activités de l'Auditeur Indépendant du Système (AIS) et la publication du rapport conjoint 2013-2014.

En outre, la réactivation du Groupe de Travail Communication (GT Com) ainsi que la publication de la Lettre d'Information APV-FLEGT n°10 concrétisent la reprise en main par la Direction de la Communication et de la Vulgarisation du MEFDD des actions de visibilité et de communication des activités de l'APV.

Les engagements relatifs à la publication de la politique forestière et à la promulgation du nouveau code forestier n'ont, cependant, pu être respectés dans les délais en raison d'un travail d'approfondissement réalisé sur certaines thématiques dont les changements climatiques, le concept de forêts communautaires, l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices issus de leur exploitation. Le CCM a défini de nouvelles échéances pour leur transmission au Secrétariat Général du Gouvernement : le document de la politique forestière devra être transmis par le MEFDD au plus tard en fin janvier 2016 et le projet de loi portant régime forestier au plus tard fin mars 2016.

Au terme d'une réflexion conjointe initiée par la société civile au sujet des risques d'illégalité liés au bois de conversion, les participants ont convenu de la nécessité d'affiner les dispositions légales et réglementaires concernant l'utilisation et la valorisation du bois issu du déboisement.

Après la signature de l'aide-mémoire de ce 3^{ème} CCM, Mme Saskia De LANG, Ambassadeur, Chef de la DUE au Congo, a exprimé sa satisfaction sur les progrès en cours : «Le Congo se sera doté dans quelques mois d'un Système Informatique de Vérification de la Légalité de son bois. Il aidera les services de l'État dans leurs missions de contrôle des activités forestières, et c'est un pas important vers un commerce plus fiable et bien documenté». Le Ministre de l'Économie Forestière Henri DJOMBO a pour sa part émis le vœu de voir ces rencontres se tenir à une fréquence régulière. «Cela nous permettra de réaliser notre ambition de délivrer les premières autorisations FLEGT en décembre 2016» a-t-il souligné.

La tenue de la 4^{ème} réunion du CCM a été fixée courant 2016 □

Les réformes législatives

Etat d'avancement du Projet TCP/PRC/3402 «Appui à la formulation de la politique forestière nationale »

Lancé officiellement le 16 juillet 2013, le Projet Politique Forestière a eu pour objectif l'élaboration du document de politique forestière, qui servira de guide pour l'action publique dans le secteur forestier. Ce projet a pris fin le 31 décembre 2015.

La validation du document de politique forestière a eu lieu au cours de l'atelier national organisé du 11 au 12 juin 2014 à Brazzaville. Des dispositions sont prises pour son approbation par le gouvernement au cours de cette année 2016; il en est de même du Projet portant régime forestier □



Plateforme pour la gestion durable des forêts

Renouvellement des instances dirigeantes



Mme Sylvie Mfoutou,
Coordonnatrice réélue de la
PGDF

La Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF) a organisé du 15 au 17 décembre 2015 à Brazzaville la deuxième partie de son Assemblée Générale avec la facilitation de Well Grounded, une organisation non gouvernementale britannique. Ceci avec l'appui financier de la Fondation Waterloo dans le cadre d'un projet de renforcement organisationnel de cette plateforme.

fondamentaux de la PGDF. Il s'agit de la Charte et du Manuel de Procédure. Mission a été confiée à la facilitatrice de procéder à la finalisation de la rédaction desdits documents conformément aux orientations de l'Assemblée Générale. Après plusieurs échanges, les participants ont procédé à l'énumération des grandes lignes du Plan d'action de la PGDF. Il a été décidé que celui-ci soit élaboré par la Coordination nationale qui devra le soumettre à la prochaine Assemblée Générale pour validation.

Les participants ont, enfin, procédé à l'élection des membres des différentes instances de la PGDF. A l'issue de ce vote qui s'est déroulé à bulletin unique, Mme Sylvie Nadège MFOUTOU BANGA a été réélue Coordinatrice nationale de la PGDF.

La PGDF est un réseau d'organisations de la société civile œuvrant dans les domaines du développement, de la conservation de la faune, de la protection de l'environnement, de la protection des droits humains et des droits des populations autochtones.

Quarante personnes représentant les organisations membres de la PGDF venus des départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette Ouest, des Plateaux, de Brazzaville, de la Bouenza, de la Lékoumou, du Niari et du Kouilou ont pris part à cette Assemblée Générale. Elle a eu entre autres objectifs la validation de nouvelles versions de la charte, du règlement intérieur et du manuel de procédure, la mise en place d'un nouveau plan d'action, l'élaboration d'un processus d'adhésion des nouveaux membres et l'élection des nouveaux membres des différentes instances.

Elle a été créée en 2008, en vue de coordonner ses actions en faveur de l'Accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (APV-FLEGT) en République du Congo.

La première partie de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Brazzaville du 25 au 26 novembre 2015 a enclenché le processus pour la réalisation de ces objectifs.

Pendant les trois jours, les participants ont procédé aux échanges, aux travaux en ateliers et à la validation de résultats en plénières.

Bien qu'il persiste encore de défis à relever, des avancées ont été constatées suite aux actions de la PGDF dans ces différents processus ; cela grâce à l'appui technique et/ou financier de ses partenaires, notamment Well Grounded, ClientEarth et FERN ☐

S'inspirant des consultations préalables et des conclusions de la première partie de l'Assemblée Générale, les participants ont procédé à la clarification des rôles et responsabilités des membres de la PGDF, des Points focaux, des membres du Comité de Suivi et Evaluation, ainsi que de ceux de la Coordination nationale.

Suivant les points inscrits à l'ordre du jour, les participants ont procédé à la validation avec amendements des textes

Coordination nationale

Coordonnatrice :
Sylvie Nadège MFOUTOU BANGA
Chargé des Programmes et projets :
Lilian BARROS
Chargée de la Communication :
Inès GADY MVOUKANI
Chargé des finances :
Rigobert Arsène GUELELE KOUE-
NE KINTONO

Comité de suivi et évaluation

Emile NGOUAKA
Pierre OYO
Donatien IBASSA

PROJET SIVL

Etat d'avancement de la mise en œuvre

Le projet SIVL (Système Informatique de Vérification de la Légalité et de la traçabilité des produits bois) a démarré le 1^{er} juillet 2015. C'est un projet financé par le Fonds européen de développement (premier objectif), et le budget de l'Etat congolais (deuxième objectif). La mise en œuvre du projet SIVL comporte une phase de développement et les tests internes du logiciel et une phase de tests de terrain.

- ⇒ Développement du logiciel : le développement a démarré en juillet 2015 a déjà vu un certain nombre de modules déjà mis en ligne. Conformément à la méthode AGILE, le développement se fait en trois étapes, (i) spécification des cas d'utilisation avec analyse par l'équipe du projet, puis par le Groupe d'Experts du SIVL, (ii) mise en ligne des cas d'utilisation analysés, puis tests par tous les acteurs du projet, notamment une pré-validation par le Groupe d'Experts, et enfin (iii), les recommandations et autres observations relevées durant les tests sont à nouveau testées afin de vérifier qu'elles ont été prises en compte dans le système (suite P.4).



Etat d'avancement de la mise en œuvre (suite P.3)

- ⇒ *Tests internes* : les tests dits internes ont été menés en permanence depuis le mois de novembre 2015 par l'équipe du projet, sous la supervision technique de l'expert forestier dudit projet. Les premières conclusions de ces tests sont globalement positives, et permettent ainsi de poursuivre les tests sur le terrain.
- ⇒ *Tests de terrain* : Les tests de terrain visent à apprécier la convivialité du système, de s'assurer que ce dernier couvre la totalité des activités de gestion forestières en matière de produits bois au regard de l'APV, et de s'assurer que le logiciel est utilisable en situation réelle par les futurs utilisateurs. Ces tests comprennent également la formation des entités pilotes à l'utilisation du logiciel SIVL.

Les financements issus du budget de l'Etat Congolais sont disponibles depuis le mois de novembre 2015. Cela a permis au projet d'intégrer le personnel mis à disposition par le MEFDD (un Chef de projet Adjoint, un Chef d'équipe informatique, deux Administrateurs du système, deux Testeurs/Formateurs et une Assistante Administrative), puis de déclencher la phase de tests de terrain du système.

Les utilisateurs et sites pilotes identifiés pour mener les tests de terrain sont :

- ⇒ les Directions Départementales de l'Economie Forestière de la Sangha, du Niari et de Pointe Noire, le Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation (SCPFE) et la CLFT.
- ⇒ Les entreprises IFO et SEFYD dans la Sangha, ASIA Congo et SFIB dans le Niari, puis EFC à Pointe Noire.

Les premiers tests en situation réelle se déroulent avec la CLFT au niveau central à Brazzaville, et dans la Sangha et le Niari, auprès des Directions Départementales et des entreprises sus citées. EFC et le SCPFE qui sont à Pointe Noire vont faire l'objet d'une mission de tests particulière les modules concernant les activités de ces deux entités ne sont pas encore déployés dans le système. Ainsi, dès le 18 janvier 2016, et trois semaines durant, la première série de tests s'est déroulée sur le terrain. D'autres séries de tests se succéderont chaque mois conformément au chronogramme du projet. Entre chaque série de tests de terrain, les testeurs/formateurs reviendront à Brazzaville pendant une semaine afin de maîtriser les derniers développements du logiciel. A l'issue de chaque série, EFC étant une entreprise qui gère une forêt plantée et le SCPFE en charge du processus d'exportation du bois. En effet, de tests, les constats seront analysés et classés, éventuellement traités en bugs ou en améliorations afin de faire évoluer le logiciel. Avec une vingtaine de cas d'utilisation encore à développer, le premier objectif (phase de développement du système) pourra être atteint conformément aux termes du contrat, mais les tests continueront jusqu'au 31 juillet 2016. A cette date-là, des certificats de légalité « blancs » pourront être délivrés aux entreprises pilotes ayant participé aux tests ; les deux administrateurs du système seront à même d'assurer sa maintenance corrective et évolutive, des cadres du MEFDD seront aptes à assurer la formation à l'utilisation du logiciel, un plan de déploiement présentant des préalables à ce dernier, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers à mobiliser sera disponible □

L'Observation Indépendante

Renforcement de capacités des dynamiques d'observation indépendante départementale

Le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), qui pilote l'Observation indépendante des forêts (OI APV FLEGT), met en œuvre, depuis juin 2015 avec l'appui financier du Programme UE FAO FLEGT, le projet intitulé «**Renforcement des dynamiques d'observation indépendante départementale**».

A travers ce projet, lancé le 23 juin 2015 par le Directeur de cabinet du Ministre de l'économie forestière et du Développement durable, le CAGDF s'est engagé à renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) départementales dans le suivi actif de l'exploitation forestière par les méthodes pratiques de l'OI officielle.

Huit (8) mois après, plusieurs activités ont déjà été menées, parmi lesquelles:

- ⇒ la signature des protocoles de collaboration entre le CAGDF et les 6 OSC partenaires évoluant dans les départements suivants : Niari, Lékoumou, Cuvette, Cuvette Ouest, Sangha et Likouala ;
- ⇒ l'organisation de six (6) sessions de formation, basée sur l'approche d'Observation indépendante, au profit des douze acteurs de la société civile ciblés ;
- ⇒ la réalisation de six (6) missions de terrain de l'OI APV FLEGT auxquelles ont pris part les douze (12) acteurs de la société civile formés.

Outre la formation des OSC, ce projet a eu le mérite d'impliquer, lors des missions de terrain auprès des sociétés forestières, les agents des 6 Directions Départementales de l'Economie Forestière (DDEF) ciblées par le projet.

Ce projet qui prend fin en avril 2016, sera ponctué par l'organisation d'un atelier de formation sur le suivi, le plaidoyer et le lobbying au profit des OSC partenaires □

Pour échanger avec nous

Point focal national de l'APV-FLEGT au Congo :

Adolphe Ngassebo

+242 05 574 50 40/ 06 999 23 98 - angassebo@yahoo.fr

Coordonnateur de la CLFT

Alain Ossebi

+242 06 978 67 06/ 05 526 02 11 - oss_ba@yahoo.com

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de l'APV-FLEGT Congo <http://apvflegtcongo.org>



Accord de partenariat volontaire sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux



Ce document a été produit avec appui financier de l'Union Européenne mais il ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne.